

Luxembourg, 30 novembre 2023

Note d'information 23/11 du Commissariat aux Assurances relative à la liste unique des fonctions publiques importantes au niveau national, au niveau des organisations internationales et au niveau des institutions et organes de l'Union

Le Commissariat aux Assurances attire l'attention des personnes sous sa surveillance, qui sont soumises aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, sur la publication par la Commission européenne de la liste intitulée « *Fonctions publiques importantes au niveau national, au niveau des organisations internationales et au niveau des institutions et organes de l'Union* » (ci-après la « **Liste** »).

Il y a lieu de signaler que, aux termes de l'article 1^{er}, points 9 et 10 i), de la Loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, les personnes physiques exerçant les fonctions figurant sur la Liste sont à considérer comme des **personnes politiquement exposées**.

La Liste a été publiée en date du 10 novembre 2023 et est disponible à la page internet https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C_202300724

Le Comité de Direction